

L'école Blanquer

IL Y A QUELQUE
CHOSE QUI NE COLLE
PAS DANS
MES RÉFORMES !

JE NE
COMPRENDS PAS !
LES SONDAGES
EN FAVEUR DE L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE
NE DÉCOLLENT PAS !



AVEC MOI,
L'ÉCOLE EST
FINIE... !

Personne n'adhère !

ÉDITO

Séverine Charret
Arnaud Sigris

02/06/2019



Ce n'est qu'une pause estivale pour LES LUTTES...

A l'issue des élections européennes, l'extrême droite, incarnée par le RN en France, arrive en tête dans plusieurs pays européens. Cette réalité, qui ne semble même plus émouvoir nombre de commentateurs et d'éditorialistes, est grave et doit nous interpeller. Cette droite fascisante constitue notamment une menace pour le monde de la culture et de l'éducation mais aussi pour les libertés syndicales, comme le montre le Brésil de Bolsonaro.

Si certains se réjouissent d'une participation en hausse, il nous faut encore une fois constater que le premier vainqueur est le camp des abstentionnistes. Même s'il est toujours délicat de faire parler les absents, il semble évident que les politiques libérales à l'œuvre depuis plus de 30 ans trouvent de moins en moins de soutien dans les urnes.

Dans ce tableau, fort sombre, un motif d'espoir existe néanmoins. Si les urnes sont désertées, les citoyens se réapproprient les luttes et se mêlent de politique. L'année scolaire écoulée n'aura jamais vu autant de mobilisations dans les établissements contre l'ensemble des réformes éducatives : baccalauréat, lycée, loi Blanquer, loi sur la Fonction Publique. Ces mobilisations butent pour l'instant sur l'intransigeance d'un pouvoir qui fait le choix de recourir à la violence contre des manifestants, y compris ceux des cortèges syndicaux comme le 1^{er} mai à Paris et à l'intimidation des collègues rappelés à un imaginaire devoir de « réserve ».

A l'heure où ces lignes sont écrites, plusieurs syndicats, dont le SNES-FSU, appellent à une journée de grève le 17 juin, premier jour des écrits du baccalauréat. Cette action, qui n'est pas dans la tradition du SNES et peut heurter notre sens du métier, a été décidée face à la gravité de la situation et au refus du ministre d'entendre l'inquiétude et la colère des personnels et des parents d'élèves. C'est donc sur lui que pèsera la responsabilité d'une éventuelle perturbation des examens. Jean-Michel Blanquer se déclare serein, comptant sur « l'esprit de responsabilité et de professionnalisme » des personnels.

Avec l'été débutera une pause bienvenue tant l'engagement sur un temps long est lourd de fatigue, autant qu'il est riche de sens. Dès la rentrée, la lutte devra reprendre et reprendra autour notamment de la réforme des retraites. Cette dernière est encore plus radicale et dangereuse pour nos catégories de personnel (voir l'article dans ce numéro). Nous devons de continuer, inlassablement, à informer, à dénoncer l'impact des réformes sur le terrain, et cela, même si le qualificatif de « ventilateur à angoisse » doit encore une fois nous désigner. Cette année a démontré le crédit de nos analyses, et justement discrédité le discours du gouvernement. Les collègues ne doivent cesser de s'emparer des questions concernant l'école, nos métiers, nos statuts, de discuter des moyens de s'opposer à toutes les réformes rétrogrades. Notre rôle sera de fédérer, d'impulser ces initiatives. Outre la médiatisation, réelle cette année, il ne faudra pas s'interdire le recours à la grève, seul véritable moyen de créer le rapport de force et de faire gagner nos revendications. En attendant cet inévitable réveil, l'ensemble des militants du SNES-FSU de Strasbourg, vous souhaite un repos bien mérité !





28 février 2019 : Stage LV SNES-FSU animé par Georges Thai au Collège Lezay Marnésia

Les Langues Vivantes DANS LA TOURMENTE !



Près de 80 enseignants ont échangé avec Georges Thai, responsable du groupe Langues Vivantes au secteur national du SNES-FSU. Ils ont exprimé leur colère et leurs inquiétudes face aux réformes (collège 2016 et lycée 2019), qui déstabilisent le travail quotidien et fragilisent les langues vivantes.

La réforme du collège a beaucoup malmené l'enseignement des langues vivantes ; elle se traduit par une baisse horaire, la fin des sections européennes, la suppression puis le retour du bilingue proposé dans beaucoup d'académies, mais on peut s'interroger sur les motivations alors que la marginalisation des LV semble avérée par son absence dans l'évaluation pour le Diplôme National du Brevet. Si les horaires sont respectés, les choix des LV varient fortement. Le sondage¹ fait le jour du stage confirme qu'avec la politique locale et la continuité primaire-collège, c'est le parcours bilingue (allemand-anglais) qui est majoritairement proposé en 6^e pour introduire l'anglais, préserver l'allemand, mais aussi pour rationaliser une gestion complexe. En 5^e, c'est davantage l'espagnol qui est proposé en LV2, mais dans nombre de collèges, il n'y a pas de troisième langue vivante. La diversité promise en 5^e n'est pas au rendez-vous ; c'est ainsi que l'italien LV2 disparaît dans le Haut Rhin.

DES
CONDITIONS
DE TRAVAIL
DÉGRADÉES PAR
LES RÉFORMES
SUCCESSIVES

Au lycée, déjà mises à mal par la réforme Châtel (2010), les LV ont servi de laboratoire expérimental en ouvrant la voie de la gestion locale avec les Epreuves Communes Anticipées (ECA). Depuis 2013, l'organisation de 50% des épreuves du baccalauréat (épreuves orales, valant 50% de la note finale), de la conception des sujets à l'évaluation des candidats, est assurée dans et par l'établissement et les professeurs de LV. Sans cadre national ou académique ni financement prévu, les épreuves ECA, sont devenues un « bricolage local » source d'inégalités. Sans faire de vagues, les professeurs ont absorbé et fait fonctionner la machine, mais la surcharge de travail considérable génère souffrance et pression.

¹. Les résultats du sondage, ainsi que l'article dans son intégralité, sont à retrouver sur notre site.
<https://strasbourg.snes.edu/Compte-rendu-du-Stage-Langues-Vivantes-du-28-fevrier-2019.html>

PLUS
D'HÉTÉROGÉNÉITÉ
MAIS TOUJOURS
MOINS DE
DIVERSITÉ
LINGUISTIQUE...

AVEC
LA RÉFORME
BLANQUER,
L'AVENIR DES
PROFESSEURS
DE LV3 EST
PARTICULIÈREMENT
MENACÉ !

Tous les collègues parlent de détérioration réelle liée aux effectifs chargés et à des groupes très hétérogènes. La surcharge de travail et l'instabilité croissante avec la multiplication des postes à complément de service concourent à cette dégradation. Le recours aux contractuels prévu par le gouvernement pour pallier l'insuffisance des recrutements au concours et la pénurie des professeurs de langues, notamment d'allemand et d'anglais, exacerbera les tensions.

Avec la réforme Blanquer, la tâche sera plus rude encore ! Georges Thai a expliqué comment l'architecture du lycée, l'évaluation et l'impact du choix des spécialités imposent une transformation structurelle de l'organisation des enseignements et des examens, avec des évaluations étalées uniquement sur les deux tiers du cycle terminal du lycée. Comment gérer alors des élèves qui ne sont plus évalués au troisième trimestre ?

La France propose le plus grand choix de langues en Europe mais cette réforme est le coup de grâce à cette diversité linguistique. L'absence de financement et la mise en concurrence des disciplines impacteront particulièrement les LV3 et les collègues sont inquiets pour leur avenir professionnel. Pour la spécialité LLCE (Langues, Littératures et Cultures étrangères) du cycle terminal, c'est l'anglais qui sera proposé dans la majorité des lycées de l'académie alors qu'en théorie 3 autres LV (allemand, espagnol, italien) sont possibles. Par ailleurs, les niveaux ambitieux des programmes avec des horaires dérisoires interpellent.

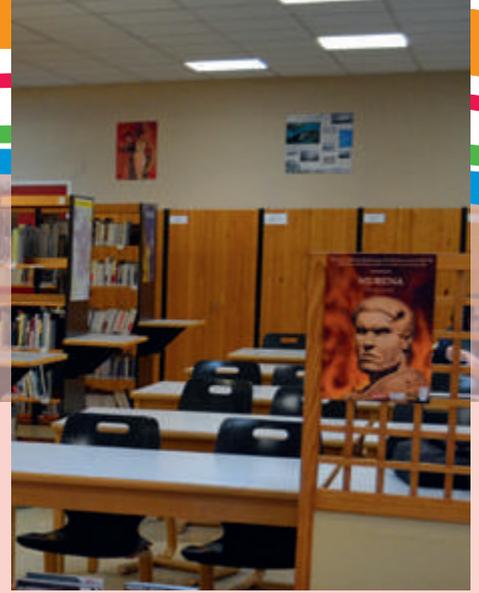
Les certifications ont également été abordées - notamment le Cambridge English Certificate, qui est depuis septembre 2018, destiné non plus aux élèves de 2nde section euro, mais aux élèves de terminale et aux étudiants de certains BTS. Ce changement pourrait-il annoncer la généralisation des certifications, voire une externalisation de l'enseignement des LV ? Le SNES-FSU rappelle son refus de certifications délivrées par des organismes privés qui utilisent le travail supplémentaire non rémunéré des enseignants tout en réalisant des profits non négligeables.

La concurrence entre disciplines est intrinsèque à la réforme : avec l'abandon forcé d'une des 3 spécialités à la fin de la 1e, le risque d'un profilage implicite des postes de spécialité ou d'un choix de « professeur compétent » pour la spécialité est réel. Il ne serait pas surprenant de voir reporter la responsabilité du maintien d'une spécialité sur l'enseignant !

Dominique PERRIN et Stéphanie MAIRE



PROFESSEUR-E DOCUMENTALISTE : notre métier aujourd'hui et demain



Quel métier aujourd'hui ?

Notre statut, s'il est légitimé par notre CAPES, reste inégalitaire par rapport à celui de l'ensemble des professeurs dits disciplinaires et de nombreux avantages nous sont toujours refusés. A l'exception faite du dispositif « devoirs faits » au collège, rétribué en HSE minorées par rapport aux autres enseignants, nous n'avons accès ni à l'ISOE ni aux heures supplémentaires qui pourraient remédier à la récupération de nos heures d'enseignement. Pour les concours, il nous est impossible de passer l'agrégation ainsi que le concours d'IA-IPR ! Quid de la LOI n° 2009-1437 du 24 novembre 2009 qui donne droit à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie.

Nos missions sont formalisées avec une relative justesse, par la circulaire du 28 mars 2017. Elle y assoit notre expertise d'enseignant en EMI¹, d'accompagnateur pédagogique des Parcours et du Socle, conditionnée par la récupération possible de nos heures conformément au décret de 2014 relatif aux obligations de service des enseignants. Elle assoit également l'étendue de notre autorité de « maîtres d'œuvre » de l'organisation des ressources pédagogiques et rappelle notre implication dans le numérique et l'ouverture culturelle de l'établissement.

Qu'en est-il dans la pratique ?

Force est de constater que la réalité est bien différente et surtout variable selon l'établissement. Nous nous heurtons au quotidien, à des interprétations abusives et restrictives du décret d'application, tant de la part des chefs d'établissements – quand ce texte de loi est connu ! - que des IPR EVS, qui refusent l'application du (bon) décompte des heures d'enseignement assurées ! Certains collègues se voient même attribuer, à l'année, des heures d'AP dans leur emploi du temps,

sans décompte possible. Parfois la non-application du décret est liée à la conscience professionnelle du professeur documentaliste qui prend ainsi, sur ses épaules, le manque de moyens institutionnels. Des collègues de collègue se voient attribuer un budget de 300 euros à l'année : quelle conception de la culture et/ou du CDI peut générer une telle décision ? Et depuis quand, un « maître d'œuvre » se doit de faire valider au CA son choix en matière d'abonnements, comme certains collègues y sont contraints ?

Quel métier demain ?

Avec la réforme du baccalauréat, il n'est plus question d'EMI ni de TPE², seul dispositif qui validait en lycée les compétences info-documentaires ; à noter aussi la quasi disparition de l'AP. Notre expertise d'EMI a été curieusement oubliée lorsque l'appel à candidature pour l'enseignement de la SNT³ a été lancé. Sauf pour nous attribuer la responsabilité de la gestion des manuels numériques, responsabilité qui, si elle peut se justifier, nous est imposée sans aucune rétribution à la clé !

Pour conclure, rappelons à l'intention de tous ceux et celles qui subissent la pression et/ou la méconnaissance parfois condescendante de la hiérarchie, que nous avons des droits clairement inscrits dans notre circulaire de mission. Par manque de moyens, la plupart des chefs d'établissement veulent les restreindre pour optimiser le temps d'ouverture du CDI, et par-là même, réduire ce dernier au mieux à une bibliothèque, au pire à une salle de permanence, allant jusqu'à empêcher des heures d'enseignement info-documentaires hors du CDI. Par manque de moyens, ils veulent réduire à néant, notre statut d'enseignant, sauf évidemment, en période de surveillance d'examen !

Pascale KOPP

¹. EMI : Education aux médias et à l'information / ². TPE : Travaux personnels encadrés

³. SNT : Sciences numériques et technologie

Année scolaire 2018-2019 : LES RAISONS DE LA COLÈRE

Réformes du lycée et du bac, suppressions de postes, loi Blanquer dite « école de la confiance », projet de loi sur la Fonction Publique... Le gouvernement n'aura rien épargné aux personnels et au service public d'éducation.

Pire, il s'entête dans ses réformes et déploie une communication faite de mensonges (la possibilité de changer de spécialité en fin de 1^{ère}), de diversion (le petit déjeuner dans les écoles de l'éducation prioritaire), de mépris¹. Mais il ne trompe plus grand monde à en juger par le nombre croissant de personnes et d'organisations qui s'opposent à sa politique et rejoignent les mobilisations.

Les mobilisations justement. Elles ont été nombreuses, inventives², combatives, locales, académiques et même nationales.

Et si elles n'ont pas (encore) permis de repousser les réformes, elles auront mis en lumière la régression sans précédent que la politique gouvernementale constitue pour nos métiers et nos statuts et le besoin de services publics tout en obligeant le gouvernement à revoir certaines de ses mesures comme la désindexation des pensions de retraites ou la suppression annoncée de 120 000 postes de fonctionnaires.

RETOUR EN IMAGES SUR QUELQUES MOMENTS FORTS DE CETTE ANNÉE :



02/10/2018 – Manifestation des retraité-e-s pour la revalorisation des pensions

¹. Voir les « petites phrases » en 4^{ème} de couverture / ². toutes les mobilisations sont à retrouver en ligne à l'adresse : https://framacarte.org/fr/map/mobilisation-contre-le-lycee-blanquer-et-les-baiss_41736

12/11/2018 – Manifestation contre les suppressions de postes dans l'Education nationale



26/03/2019 – Grève et quiz sur la réforme du lycée au lycée Pasteur



29/03/2019 – Mobilisation devant le lycée Schweitzer à Mulhouse



07/03/2019 – Grève au Collège Pierre Claude contre les classes chargées



30/03/2019 – Manifestation contre les réformes Blanquer



RÉFORME DES RETRAITES : des pensions de misère pour les fonctionnaires !



Le jeudi 16 mai, la FSU organisait un stage sur la réforme des retraites. Plus de 70 collègues étaient réunis à Sélestat pour échanger avec Benoît Teste, secrétaire général adjoint du SNES-FSU.

En introduction, Benoît Teste a rappelé que la réforme des retraites posait la question de la place des retraités dans la société. Sont-ils, comme le répète le gouvernement, des nantis ou, comme nous le défendons, des citoyens engagés dans la vie sociale ? Et la retraite : doit-elle intervenir lorsque le salarié est trop usé pour être encore productif¹ ou est-elle un droit à une vie dégagée de la contrainte du travail au service d'un employeur ? Quant aux pensions, doivent-elles permettre la subsistance ou une vie décente ? La mobilisation des retraités, qui a obligé Emmanuel Macron à réagir, a déjà largement posé ces questions.

Au système actuel, le gouvernement entend substituer un système par points. Certains membres du gouvernement, comme Gérard Darmanin, n'excluent pas non plus de modifier certains paramètres qui

dégraderaient encore le système actuel (report de l'âge de départ, augmentation de la durée de cotisation, décotes plus importantes).

L'objectif affiché est de maintenir la part du PIB consacré au financement des retraites à 13,8%. Ce qui, dans un pays où le nombre de retraités augmente, se traduira par une baisse du montant des pensions et donc une pression pour inciter les salariés à travailler plus longtemps ou à souscrire à des retraites complémentaires (qui sont, elles, défiscalisées).

Après avoir déconstruit certains poncifs (« le coût du travail est trop élevé en France », « Les fonctionnaires sont des privilégiés »), Benoît Teste a présenté les conséquences néfastes du nouveau système en particulier pour les fonctionnaires et les femmes dont le montant des pensions serait fortement amputé.

LE SYSTEME ACTUEL	LA REFORME MACRON (A PARTIR DE 2025)
<ul style="list-style-type: none">• Age d'ouverture des droits à la retraite : 62 ans (60 ans avant 2011)• Nombre d'années requises pour une retraite à taux plein : de 41,5 ans à 43 ans selon l'année de départ en retraite (37,5 ans avant 2004)• Décote jusqu'à - 1,25% par trimestre manquant (aucune avant 2004)• Calcul de la pension : 75% du traitement indiciaire brut de référence sur les 6 derniers mois• Existence de droits familiaux (prise en compte des enfants, pension de réversion)	<p>LES GRANDES ORIENTATIONS</p> <ul style="list-style-type: none">• Cotisations transformées en points (qui ont une valeur d'achat variable, en fonction de l'inflation)• Pension déterminée par la valeur de liquidation (ou valeur de service) du point qui peut varier en fonction de l'espérance de vie (pour une génération donnée) et de l'âge de départ à la retraite (valeur plus élevée pour celles et ceux qui partiraient plus tard) <p>LES ARBITRAGES PAS ENCORE RENDUS</p> <ul style="list-style-type: none">• Prise en compte des enfants : points gratuits ? Majoration de pension ? pour le père et la mère ?• Pension de réversion : sous conditions de ressources ? en fonction de la durée du mariage ?• Possibilité de départs anticipés (carrières longues, pénibilité)• Minima de pension (pour les carrières complètes)



16 mai 2019 : stage retraite organisé par la FSU, animé par Benoît TESTE

Face à des réformes régressives, LA FSU REVENDIQUE :

- La retraite à 60 ans sans décote ni surcote
- 75% du dernier traitement, pour 37,5 années de cotisation
- Le retour des droits familiaux
- La prise en compte des années d'étude car la réussite au CAPES arrive en moyenne à 28 ans
- Les fins de carrière aménagées

Ces revendications ambitieuses nécessiteraient que le financement des retraites soit porté à 18% du PIB. Irréaliste ?

Pas si on envisage d'autres pistes que celles présentées par le gouvernement comme cruellement nécessaires. Ainsi il est possible d'agir sur la hausse des cotisations, sur la politique de l'emploi pour avoir davantage de cotisants, sur la taxation d'autres revenus comme les revenus financiers (les dividendes attribués aux actionnaires sont passés depuis 1975 de 3 à 9% !), la suppression de certaines exonérations de cotisations sociales...

Rappelons que le recul de l'âge de la retraite a lui aussi un coût. Car si actuellement, l'âge de liquidation des pensions est de 63 ans, de nombreux salariés ne sont à cet âge plus dans l'emploi car au chômage ou en maladie.

Reste à faire connaître ces alternatives pour lutter contre le fatalisme et la perte de confiance dans le système actuel. C'est ce à quoi le SNES-FSU s'attellera. Ce stage n'est que la première étape d'une mobilisation qui devra s'amplifier pour défendre un système solidaire garantissant à chacun une vie décente.

Séverine CHARRET



¹. En 1910, lors du débat sur la création des retraites ouvrières, les organisations ouvrières s'y étaient opposées arguant qu'avec un âge de départ de 65 ans, les cotisations ne financeraient qu'une « retraite pour les morts ».

Les retraité-e-s NE LÂCHENT RIEN !

Le 11 avril 2019, pour la 7^{ème} fois depuis la dernière élection présidentielle, les retraité-e-s SNES dans le cadre des Sections Fédérales Retraités 67 et 68 et de l'intersyndicale des retraité-e-s, ont été très nombreux (ses) à battre le pavé à Strasbourg et Mulhouse pour défendre leurs pensions dans le cadre d'une action nationale : « **Le printemps des retraités** ».

Cette action se poursuit dans nos deux départements jusqu'à la fin juin, par une campagne de **pétitions** « **pour plus de justice sociale** » sur les marchés, à

l'occasion de rassemblements, de manifestations ou de fêtes ainsi que l'envoi d'une lettre de demande de soutien de nos revendications aux maires des communes bas-rhinoises et haut-rhinoises. Elle se poursuivra par un **rassemblement national le 20 juin** pour remettre au Président de la République l'ensemble des cartes postales récoltées dans toute la France en exigeant le rétablissement du pouvoir d'achat de tous les retraité-e-s et le maintien et le développement des services de proximités.



ALERTE : la pauperisation en marche des retraites !

Depuis une dizaine d'années, nos deux sections départementales retraités-es ont constaté une **paupérisation de la population retraitée** par la trop faible revalorisation des minima sociaux et des retraites. Cette paupérisation s'accroît pour nos collègues entre 60 et 63 ans qui arrivent à la retraite sans capital ni bas de laine avec un nombre d'années cotisées insuffisant mais aussi chez nos collègues âgées de plus de 85 ans fragilisées et isolées par la perte du conjoint et le déclin de la

mobilité. **Les premières victimes de la paupérisation sont et resteront les femmes**, qui ont plus souvent mené des carrières morcelées, au gré de postes à temps partiel. La réforme systémique que le gouvernement veut imposer amplifiera encore cette tendance.

C'est pourquoi les retraité-e-s actuel-le-s, solidaires avec les actifs lutteront pour la sauvegarde d'un système solidaire.

Françoise EIDEN



Les autres « séries » de l'année : LES DOSSIERS NUMÉRIQUES

Eh non, il ne s'agit pas de faire le point sur la saison finale de « Game of Thrones » et pas non plus de commenter les différentes réformes de l'année (lycée, bac, fonction publique ou « école de la confiance »...). Faisons le point sur les deux dossiers numériques qui ont fait rire (ou pas) dans les établissements de l'académie : MBN et le « lycée 4.0 ».

MBN ou « Game over » ?

La plate-forme « Mon Bureau Numérique » a pris le relais d'ENTEA comme espace numérique de travail depuis le 1^{er} septembre. Après un démarrage chaotique et des fonctionnalités non livrées, le SNES-FSU de Strasbourg a lancé une enquête auprès des collègues pour faire le point. Ce fût un succès avec près de 1000 réponses et la question de la satisfaction est sans appel : 75% de mécontents...

On peut donc juger, sans grand risque, que le produit est moins opérationnel que le précédent. Parmi les fonctionnalités, celles qui rassemblent le plus de critiques sont sans surprise la messagerie et la saisie des notes et appréciations. On constate aussi que pour un quart des collègues, la possibilité de passer à un autre produit que MBN a été discutée dans l'établissement et que certains songent encore à le faire l'an prochain. C'est là que le bât blesse. MBN est un produit imposé par la Région et financé par de l'argent public, choisir une autre application en complément constitue un gâchis de moyens publics ! Pourquoi la Région, restant sourde à nos questions, impose-t-elle un produit acheté « sur plan » ? **Pourquoi passer par une entreprise privée, alors qu'un besoin récurrent justifie la création d'un produit en interne ? Pourquoi les établissements paient-ils pour ces défaillances ? A ce jour, toutes les fonctionnalités promises par le cahier des charges au premier septembre ne semblent toujours pas livrées (40 sur 800 de l'aveu même des services du Rectorat) et pour celles qui le sont, elles ne répondent pas encore pleinement aux attentes.** Lors du CAEN (Conseil Académique de l'Education Nationale, où siègent des représentants du Rectorat et de la Région) du 20 mai, l'administration elle-même reconnaît que les collègues demandent un produit dont l'usage serait pérenne.

Le SNES-FSU continuera à réclamer auprès de toutes les instances des produits fonctionnels et développés par les services publics.

Lycée 4.0 ou « y a-t-il un pilote dans l'avion ? »

Lors du même CAEN, nous avons eu l'occasion, avec des représentants de la Région, de revenir sur le passage des lycées au 4.0. L'annonce de la fourniture de matériel gratuit aux élèves a été l'occasion de soumettre à nouveau la question aux Conseils d'Administration des établissements.

Soulignons d'abord que le choix proposé n'en est pas un : passage au numérique en 2019 ou en 2020, mais passage tout de même... A la date du 20 mai, 17 % des lycées alsaciens ont pourtant demandé le report en 2020. Ensuite se rejouent les mêmes promesses : le matériel sera livré dans les 10 premiers jours de septembre, les travaux seront faits pendant l'été et les manuels seront de vraies ressources numériques exploitables même sans connexion... Tout cela se fait évidemment en comptant sur la collaboration du personnel sur place. **Concernant l'équipement des enseignants, le rectorat ne se sent pas concerné et la Région nous proposerait d'acquérir le même matériel que les élèves, au prix négocié par elle (390€). Bref, une fin de non-recevoir...**

Enfin, la garantie de notre liberté pédagogique est réaffirmée : nous ne serions pas contraints d'utiliser le 4.0 à « l'insu de notre plein gré ». Quant aux évaluations du dispositif, elles sont toujours promises, voire en cours (!!), mais bien sûr sans associer l'ensemble des personnels.

A la rentrée, nous devons donc nous ressaisir de la question et pointer les diverses difficultés. Le SNES-FSU fera ce travail et en portera les conclusions.

Arnaud SIGRIST



QUELQUES « PETITES PHRASES » DE BLANQUER :

A MÉDITER...

« Il ne faut pas écouter les habituels ventilateurs à angoisses ; ce serait hallucinant qu'ils réussissent à faire passer l'or pour du plomb. »
JDD, 4 février 2019

« La mobilisation s'est basée sur des intoxications données par certains. »
France Info, 31 mars 2019

« Les maths sortent renforcées dans cette affaire » France 2, 2 avril 2019

« Ce qui est important en démocratie, c'est que le débat se base sur des informations justes. Et, sur ces sujets-là, on a assisté à un festival de bobards toute la semaine dernière. »
France Info, 31 mars 2019

« Ils (les lycéens) auront possibilité de changer (de spécialités) entre la première et la terminale »
France Inter, 28 mars 2019

« La réforme ne conduit pas à une pré-orientation. »
France Inter, 28 mars 2019

« L'orientation et l'information réussies de nos élèves constituent un objectif essentiel. »
Twitter, 28 mai 2019

« Nous sommes une grande et belle démocratie dans laquelle l'échange respectueux d'opinions différentes doit être considéré comme un bien précieux. »
Twitter, 11 mai 2019

« Vous (les lycéens) avez la liberté de choisir en suivant vos goûts et vos centres d'intérêts... »
Education.gouv.fr 9 décembre 2018

« Un lycéen de seconde a aujourd'hui 10 fois plus de combinaisons possibles qu'auparavant pour la poursuite de ses études. » France 2, 2 avril 2019

**RESTEZ EN CONTACT AVEC
LE SNES-FSU STRASBOURG**

SUIVEZ-NOUS SUR :



Sur notre site internet :
<https://strasbourg.snes.edu/>



Sur notre compte Twitter :
@SNES_Strasbourg



Sur notre page Facebook : Snes-Fsu Strasbourg
<https://www.facebook.com/snesfsustrasbourg/>